

---

*Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président*

---

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil – Mairie - Ussel.

**Étaient présents** : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté (départ à 18h30) - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

**Étaient excusés** : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (*pouvoir à M. Jean BOINET*) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Charles FERRE*) - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Jean BOINET*).

**Assistaient en outre à la réunion** : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, représentante direction du Développement Economique, Haute Corrèze Communauté– Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

---

Pour faire suite à l'élection de M. DUBOIS Francis en tant que député de la Corrèze ; et étant donc démissionnaire de son poste de 1er Vice-Président au sein du SYMA A89, les communautés de communes ont désigné leurs délégués titulaires et leurs délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du SYMA A89 Haute Corrèze Ventadour.

Conformément aux statuts, le Comité Syndical élit en son sein le Président du syndicat et ses Vice-Présidents.

Le Président invite les membres du Comité Syndical à procéder au vote du 1er Vice-Président.

⇒ CANDIDATURE PRESENTÉE : Monsieur Charles FERRE



A l'unanimité des membres, M. Charles FERRE est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président



REÇU LE

20 OCT. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)